

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 30 août 2000

**Demandeur :** Option consommateurs

---

**Question 20** Référence: SCGM-2 doc. 1 section 5.2.1, page 49, lignes 10 et 11

- 20.1. Que se passe-t-il si la pointe d'un consommateur est non-coïncidente avec la pointe du réseau ?
  - 20.2. Comment SCGM calcule-t-elle le coût d'équilibrage pour un client dont le compteur n'est lu qu'une seule fois par année ?
- 

**Réponse**

**20.1** Le prix de l'équilibrage pour un client donné est établi en utilisant la pointe propre à ce client, que celle-ci soit coïncidente ou non avec la pointe du réseau.

Ajoutons que la pointe utilisée dans l'allocation des coûts d'équilibrage est basée sur une consommation de pointe extrapolée à la température extrême de  $-26^{\circ}\text{C}$ . Il ne s'agit donc pas non plus de la pointe observée du réseau mais de sa pointe théorique.

**20.2** Un client dont le compteur n'est lu qu'une fois par année reçoit tout de même des factures en cours d'année. Les factures produites sont estimées en se basant sur les paramètres VB « volume de base » et PCDJ « pied cube par degré-jour » et seront celles utilisées pour déterminer les paramètres A, B et C du tarif d'équilibrage.

Il est à noter que ces clients sont des clients à consommation sans chauffage, donc avec un paramètre PCDJ égal à 0. Pour ce type de clients, le prix d'équilibrage devrait normalement être minime ou même nul.